Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260217-13022026_004B-DE

DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le treize février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JACOBERT William, Maire.
Date de la convocation : 9 février 2026.
Présents : Mme AUGUSTIN Sylvia, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mr JACOBERT William, Mr JAFFRE Philippe, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr LEMERAY Gérard, Mr NENEZ Yann, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé,
Absents : Mr BONNET Robert, Mme BOSTEL Vanessa.
Secrétaire de séance : Mme Sylvia AUGUSTIN a été nommée secrétaire de séance.

CONVENTION LOCALE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux d'enfouissement de réseaux (réseaux filaires aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques) dans les lotissements « Rue du Muguet » et « Rues annexes » peuvent faire l'objet d'une pose coordonnée ce qui favorise la réduction du coût des travaux et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs.

C'est pourquoi, lorsque les réseaux électriques et de communications électroniques sont disposés sur les mêmes supports, cette coordination prévoit l'intervention de conventions entre les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération compétents.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260217-13022026_004B-DE

Dans le cadre des enfouissements des réseaux « Rue du Muguet et Rues annexes » la réalisation de la prestation s'élèvera à 883.17 € HT à la charge de la commune, soit 18 % des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le détail indemnitaire forfaitaire indiqué ci-dessus établit par Orange pour la réalisation de l'enfouissement du réseau Télécom « Rue du Muguet et Rues annexes »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Orange la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-CADO DEC TRÉGONNEC (MORBIHAN)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié